

CHARTRES

CHEMIN DES ARTS

ART CONTEMPORAIN

Appel à candidature Saison d'expositions 2024

La ville de Chartres, commune de 40 000 habitants, située dans le département de l'Eure-et-Loir, au nord de la Région Centre-Val de Loire, est un cadre historique et patrimonial majeur (la cathédrale est un des premiers édifices français à avoir été classé au patrimoine de l'Unesco). Elle a de tout temps offert un cadre idéal à la création, aux réalisations ou aux expositions, dans tous les arts encourageant ainsi les architectes, artisans, maîtres verriers, artistes...

Chartres reste attentive à favoriser la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques et pour tous types d'expressions contemporaines (peinture, sculpture, photographie, dessin, installation, graphisme, design, vidéo...)

La ville a mis en place un événement « le Chemin des Arts » en cœur de ville pour promouvoir les artistes professionnels. Il est constitué de trois lieux patrimoniaux, le prieuré Saint-Vincent, la chapelle Saint-Eman et la collégiale St-André, ayant chacun une identité et une programmation spécifique et complémentaire. Ces lieux d'expositions offrent ainsi un « lieu et temps » pour permettre à un artiste de présenter des œuvres achevées. Une dizaine d'expositions sont ainsi proposées chaque année, à la suite de l'appel à candidature.

Il s'agit donc d'encourager la création artistique, mettre à disposition un lieu, mettre en relation l'artiste et les publics. L'organisation de chaque exposition et de temps de médiation sera portée conjointement par la ville de Chartres et l'artiste.

En 2024, la Ville souhaite faire écho dans sa programmation estivale au millénaire de la Cathédrale érigée par Fulbert. La Ville sera attentive aux propositions qui pourraient accompagner cette célébration. De même, le musée des Beaux-Arts organisera au printemps 2024 une exposition consacrée à l'artiste Paul Richer sur la thématique du mouvement et de l'anatomie humaine. De même la Ville étudiera avec intérêt les candidatures présentant des correspondances avec cette thématique.

Cet appel à candidature s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes et acteurs culturels, personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET).

PRESENTATION DES LIEUX

Collégiale Saint-André

L'église primitive aurait été construite, selon la tradition, par saint Aignan, à l'emplacement d'un amphithéâtre gallo-romain dont on retrouve des vestiges dans les murs de l'une des cryptes. Un second édifice datant du Xe siècle est détruit par un incendie en 1134, qui ne laisse que les cryptes. Reconstituée, l'église Saint-André est terminée dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Grâce à une restauration intégrale commencée en 2003, la collégiale et ses cryptes trouvent leur nouvelle vocation, celle de lieux d'activités culturelles alliant désormais art et patrimoine comme l'exposition d'été du Chemin des Arts de juillet à mi-septembre. Elle offre un espace d'exposition de 800m².



Prieuré Saint-Vincent

Un prieuré, ainsi que sa chapelle, auraient été fondés en 860 dans ce qui deviendra la rue de la Porte-Cendreuse. La chapelle sort de l'ombre quand, en 1993, la Ville de Chartres en fait l'acquisition pour la transformer, après les nécessaires travaux de restauration, en atelier d'artiste puis en lieu d'exposition d'arts plastiques du Chemin des Arts.



Composé d'un rez-de-chaussée, d'une estrade et d'une mezzanine, ce lieu atypique offre 80m² de surface utile. Il accueille quatre expositions de 10 à 12 semaines par an.

Chapelle Saint-Eman

Cette modeste chapelle placée sous le patronage de Saint Éman est fondée au VIII^e ou au IX^e siècle. La Ville de Chartres décide alors de restaurer la chapelle qui devient le lieu privilégié d'expositions du Chemin des Arts.

D'une surface de plein pied de 80 m², ce lieu devient un espace de découverte de la mosaïque contemporaine sous l'égide de l'association « Les 3R » qui en programme la saison d'expositions.



PLACES PUBLIQUES

En complément d'une exposition au sein du prieuré ou de la collégiale, des œuvres d'art éphémères et/ou pérennes peuvent être présentées en cœur de ville dans l'espace public pour ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art et embellir le cadre de vie des habitants.

Conditions de candidature

- Ouvert aux artistes professionnels nationaux, avec un parcours artistique affirmé et ouvert à des temps de rencontres ou médiations avec le public.
- Pré-sélection sur dossier de candidature libre comprenant une présentation du parcours artistique de l'artiste, un curriculum vitae, une liste des 10 dernières expositions, un portfolio des œuvres et une note d'intention du projet artistique proposé à Chartres, sous format pdf.
- Sélection finale sur la base de la pertinence et la qualité des projets reçus et de leur complémentarité.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif

- > Fiche de renseignements
- > CV ou biographie de l'artiste et références d'actions ou expositions précédentes (10 minimum).

Dossier artistique

Toutes les pièces doivent être réunies dans un même document, en format .pdf uniquement

- > Note d'intention de la démarche artistique dans le cadre de l'appel à candidature (A4 max.) et des éventuelles pistes d'actions de médiation proposées vers les publics (rencontres, visites commentées...).
- > Portfolio présentant des photos, vidéos ou documents sonores des œuvres que vous soumettez au Chemin des Arts et uniquement celles-ci.

Le Chemin des Arts exposera uniquement les œuvres vues et présentées dans le portfolio.

- > Fiche technique pour chaque œuvre présentée (technique, dimensions, poids, valeur d'assurance...)
- > 4 photos, dont 1 portrait, en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports imprimés ou on-line.

MODALITE DE DEPOT 2023

Le dépôt de dossiers est possible du 1er juin au 1er septembre 2023.

Envoi dématérialisé exclusivement, en format .pdf

Envoi des candidatures à l'adresse : chemindesarts@agglo-ville.chartres.fr

Renseignements : 02.37.23.41.43

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CHEMIN DES ARTS 2024

A retourner à : chemindesarts@agglo-ville.chartres.fr

Nom d'artiste :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :.....

Site Internet :

Compte Facebook :

Compte Instagram :

Tél.

E-mail :

Portable :

Autres collaborateurs artistiques (optionnel) :.....

.....

.....

Justifier d'une inscription légale, N° SIRET :

Fait à le

Signature :

